

rin dans tous les aperçus auxquels il arrive en étudiant la loi de la périodicité au point de vue de la double puissance qui anime le corps humain : il nous suffira de signaler les considérations qu'il présente sur la fièvre intermittente.

Tandis que l'air insalubre des marais donne à l'homme des fièvres périodiques, les animaux qui le respirent offrent une étrange immunité sous ce rapport. Chose remarquable, les idiots et les fous partagent avec les animaux la faculté d'être à l'abri des fièvres périodiques que développent les miasmes délétères. Ce simple rapprochement d'une immunité commune à l'homme privé de facultés intellectuelles ou de raison et aux brutes, suivant l'expression anciennement adoptée, fait pressentir un ordre de phénomènes qu'il est impossible de comprendre, si l'on ne tient compte que du corps et du principe de vie qui est commun à l'homme et aux animaux. Il démontre l'influence que l'âme exerce sur les phénomènes morbides. Celle-ci peut seule, en agissant sur le principe de vie, en modifier les manifestations, au point de rendre si différentes les maladies de la brute et de l'idiote de celles de l'homme qui jouit de la plénitude de son intelligence.

Ce sont ces vérités que M. Théodore Perrin a très-nettement saisies et qu'il expose avec une grande fécondité de preuves et toute l'élégance que comporte le sujet. Les développements qu'elles peuvent acquérir sont loin d'être complétés encore. Aussi, l'auteur frappé des aperçus qui se découvrent successivement à son esprit, en suivant les conséquences de la loi de la périodicité, et en réfléchissant sur les effets de la double puissance qui nous anime, poursuit-il chaque jour ses méditations sur ce sujet et se propose-t-il de donner suite à ses premières publications. Nous ne pouvons qu'applaudir à ses efforts et l'encourager à marcher dans la voie où il s'est si heureusement engagé.

A. BONNET.

*Lyon antique restauré*, tel est le titre d'un magnifique in-folio que M. Chenavard vient de publier. A l'aide des précédents travaux de M. Artaud, notre honorable compatriote M. Chena-